



Yannick Noah a maille à partir avec la justice française. Yannick Noah, vainqueur de Roland-Garros en 1986, a vendu aux enchères la raquette de son sacre.

Sauf que 36 ans après les faits, l'acquéreur a découvert que l'objet qui lui avait été venu, en réalité ne serait pas authentique.

Selon le site 20 minutes, à l'époque, le tennisman français avait organisé une vente aux enchères de certains objets, dont la raquette utilisée lors de son sacre, au profit de l'association Care France.

Pierre, un fan marseillais, avait alors saisi l'occasion en achetant le précieux sésame pour 12.000 francs (soit environ 1.800 euros).

En 2017, soit 31 ans après, l'acquéreur décide de la faire expertiser la raquette avant de la revendre. Selon l'expert, cette raquette n'aurait aucune valeur. Pire encore, la raquette n'aurait jamais été utilisée par Yannick Noah lors de la finale mythique du Grand Chelem.

L'affaire a été examinée par le tribunal judiciaire de Versailles le mardi 1er février. Lors de la vente aux enchères, le célèbre tennisman avait pourtant signé de sa main un certificat d'authenticité. C'est d'ailleurs sur cet élément que s'appuie l'avocat de Pierre dans cette

affaire, en accusant le chanteur de 61 ans d'avoir réalisé un faux document, rapporte le site 20 minutes.

Dédommagements

L'acheteur qui estime avoir subi un préjudice, demande jusqu'à 30.000 euros de dédommagements. Une affaire d'autant plus touchante que Pierre avait décidé de revendre sa raquette pour payer les frais médicaux coûteux de sa femme, malade. Yannick Noah a été le grand absent de l'audience. Son avocat, Me Bourdon, s'est alors chargé de le représenter. Pour lui, cette affaire est bien trop datée : "La procédure a été déclenchée plus de 30 ans après les faits. Le demandeur initial aurait découvert la "supercherie" plus de 30 ans après les faits ? C'est absurde, et l'affaire est prescrite", a-t-il répondu à 20 Minutes.